

HONORAIRES charge vendeur*

| PRIX DE VENTE | COMMISSION T.T.C. taux en vigueur 20% |
|-----------------------|--|
| De 0 à 50.000€ | 3500€ |
| De 50.001€ à 300.000€ | 10 % |
| De 300.001 à 500.000€ | 8 % |
| Au-delà de 500.001€ | 6 % |

HONORAIRES ACTE DE LOCATION D'HABITATION LOI 1989 ET MEUBLE :**HONORAIRES DE VISITES, CONSTITUTION DE DOSSIER ET REDACTION DE BAIL** 12€ ttc par m² pour le bailleur et 12€ ttc par m² pour le locataire**HONORAIRES DE REALISATION D'ETAT DES LIEUX** 3€ ttc par m² pour le bailleur et 3€ ttc par m² pour le locataire**REMUNERATION TOTALE A LA CHARGE DU BAILLEUR** Un mois de loyer charges comprises en ce inclus les 12€ ttc/m² de surface habitable pour les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail ET les 3€ ttc/m² de surface habitable pour les honoraires de réalisation de l'état des lieux**HONORAIRES ACTE DE LOCATION DE PARKING** : forfait de 300 euros TTC (A partager 50% locataire – 50% bailleur)